

Le cardinal Marx défend l'ordination d'hommes homosexuels

Publié le 2 février 2022
3 minutes

Le cardinal Reinhard Marx a fait ces commentaires lors d'une conférence de presse hier à Munich, où il répondait à un nouveau rapport alléguant que lui et plusieurs de ses prédécesseurs, y compris l'archevêque de l'époque Josef Ratzinger, ont mal géré de multiples cas d'abus sexuels en tant qu'archevêques de Munich et Freising.

Après avoir lu une déclaration préparée à l'avance dans laquelle il regrettait les abus, le cardinal Marx a poursuivi en disant que la synodalité était « la condition de base pour une nouvelle Eglise » et que l'homosexualité ne devrait pas être une restriction à la « capacité de devenir prêtre ».

« Comment faire face à l'homosexualité des prêtres ? » a-t-il demandé. « Tout le monde n'est pas obligé de déclarer [aux autres] son propre penchant sexuel, qu'il soit hétérosexuel ou homosexuel. C'est à lui de décider.

« Mais s'il le fait, alors cela doit être respecté et il ne s'agit pas d'une restriction de sa capacité à devenir prêtre. C'est ma position et nous devons la défendre. »

Ces commentaires font suite au coming-out par plus de 120 prêtres, employés d'église et autres laïcs allemands, dans un documentaire télévisé en début de semaine. Le groupe de pression "OutinChurch", récemment lancé, cherche à renverser l'enseignement catholique sur l'immoralité des actes homosexuels.

Mgr Helmut Dieser, évêque d'Aix-la-Chapelle, a affirmé dans le documentaire que l'Eglise catholique devait modifier sa position biblique et ses lois sur la question de l'homosexualité.

L'Eglise enseigne que l'attirance pour le même sexe n'est pas un péché en soi, mais que l'inclination elle-même est « intrinsèquement désordonnée », et que les actes homosexuels sont toujours considérés comme « peccamineux », « intrinsèquement désordonnés » et « contraires à la loi naturelle ».

L'appel du cardinal Marx à l'ordination d'hommes homosexuels est en contradiction avec les déclarations répétées du Saint-Siège interdisant le séminaire et les ordres sacrés aux personnes qui « pratiquent l'homosexualité, manifestent des tendances homosexuelles profondes ou soutiennent la soi-disant "culture gay" ».

Une instruction de 2005 de la Congrégation pour l'éducation catholique stipule que « si un candidat pratique l'homosexualité ou présente des tendances homosexuelles profondes, tant son directeur spirituel que son confesseur ont le devoir de le dissuader en conscience de procéder à l'ordination », et qu'« il serait gravement malhonnête de la part d'un candidat de dissimuler sa propre homosexualité afin de procéder, malgré tout, à l'ordination ».

Publiée sous le pontificat de Benoît XVI, cette instruction a été réitérée dans un document de 2016 de la Congrégation pour le clergé sur la formation des prêtres.

La proposition du cardinal Marx est donc contraire à ces instructions et totalement irresponsable. Elle s'inscrit dans ce funeste Chemin synodal qui a déjà relégué la morale catholique au placard pour la remplacer par la modernité dans tous ses excès. Quoique revêtu de la pourpre, il n'est qu'un loup dans la bergerie.

Source : [Fsspx.Actualités](#)